POSTULAT · GROUPE YVERDON DEMAIN

Pour un club au cœur d'Yverdon : saisir l'opportunité de la Place d'Armes

Postulat de M. Ruben Ramchurn · Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

Le constat

Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton, n'a plus de grande discothèque. Ses petits clubs font vivre la nuit, mais leur taille ne leur permet pas d'accueillir le public des bistrots à l'heure où ceux-ci ferment. L'Amalgame organise parfois des soirées, mais il n'ouvre pas systématiquement le week-end. Alors, à la fermeture des bistrots, beaucoup prennent les derniers trains pour finir la soirée à Lausanne.

La Municipalité partage ce diagnostic. Dans sa réponse à l'interpellation INT25.02, elle reconnaît que les jeunes Yverdonnois qui sortent, plus rarement que par le passé, le font souvent dans d'autres villes. Chaque week-end, ces départs emportent à Lausanne les dépenses de toute une économie nocturne : entrées, consommations, transports, restauration.

Cette fuite a d'autres coûts. Ce sont des retours de nuit sur la route, une ville qui s'endort tôt, et un argument de moins pour retenir les jeunes actifs et les étudiants de la HEIG-VD.

Le Conseil s'est déjà saisi de la question. Le postulat PO19.03 « Pour une dynamisation de la vie nocturne yverdonnoise » demandait d'assouplir horaires et dérogations. Pris en considération, il a reçu une réponse de la Municipalité en 2023. Les mesures prises depuis (terrasses, Viva Pesta, agenda en ligne, comité de pilotage) animent l'été et le début de soirée. Aucune ne crée le lieu qui manque.

La Municipalité l'a d'ailleurs rappelé : prolonger les horaires suppose de distinguer « entre établissements de nuit (discothèques, night-clubs notamment) et de jour ». La nuit tardive exige donc un établissement de nuit, conçu comme tel. C'est précisément ce qui manque à Yverdon : **un établissement de nuit assez grand, en plein centre**.

L'opportunité de la Place d'Armes

Le parking souterrain de la Place d'Armes offre une occasion qui ne se représentera pas avant des décennies. Le préavis PR26.25PR prévoit **800 places** en ouvrage souterrain et **200** en surface. Le projet de 2018 en prévoyait **1'000** sous terre.

L'idée est simple : dimensionner l'ouvrage au-delà des 800 places exploitées, et affecter ce volume de réserve à un club. Si un jour les besoins en stationnement l'exigent, la salle pourra redevenir du parking.

La Municipalité pratique déjà ce principe. À Y-Parc, elle a accepté que le parking mutualisé soit construit pour **978 places, dont 789** seulement sont exploitées en attendant que les besoins apparaissent. À la Place d'Armes, la réserve ne resterait pas vide : elle produirait des recettes.

Sous terre, la musique ne dérange personne. Le sol et le béton font l'isolation que l'on cherche en vain dans les immeubles du centre. Une salle désolidarisée de la structure empêcherait les basses de remonter.

La sécurité plaide aussi pour cette solution. Construit en même temps que l'ouvrage, le club serait conçu dès l'origine selon les normes de protection incendie : issues de secours, escaliers protégés, désenfumage, séparation coupe-feu avec le parking. Un parking souterrain doit de toute façon disposer d'escaliers de secours et d'une ventilation puissante, qui peuvent être dimensionnés pour les deux usages. C'est l'inverse des immeubles anciens du centre, où créer de nouvelles sorties de secours est souvent impossible.

Les accès règlent le reste. Les clients se garent dans l'ouvrage et rejoignent le club sans passer par la rue. Une sortie piétonne côté parc éloignerait les attroupements des façades habitées.

Le club et le parking se complètent. Le club vit la nuit, quand le parking est presque vide : il en remplit les places et en améliore l'équilibre financier. Une première estimation indique qu'un club sur une surface équivalente à cent places rapporterait un loyer du même ordre que ces places en stationnement, avant les recettes nocturnes du parking. L'étude devra le vérifier.

C'est maintenant que le volume de l'ouvrage se décide, avec les variantes étudiées grâce au crédit d'étude. Une fois l'ouvrage dimensionné et mis à l'enquête, il sera trop tard. Le présent postulat ne demande pour autant aucune modification du préavis PR26.25PR, ni aucun retard dans la mise en œuvre de l'initiative populaire acceptée le 18 mai 2025.

Un projet privé, une Ville qui facilite

Un club n'est pas une mission de service public. Il doit être financé et exploité par des privés, sans subvention d'exploitation, en complément de l'offre culturelle existante.

Mais aucun privé ne peut, seul, obtenir un volume dans un ouvrage construit sous le domaine public. Il lui faut réunir le partenaire du parking, Parking Place d'Armes SA, un exploitant et les services de la Ville, et connaître le cadre : affectation, statut d'établissement de nuit, horaires, sécurité.

C'est là que la Ville est irremplaçable. Elle peut mettre les acteurs en relation, clarifier les règles en amont et montrer qu'elle soutient la démarche. Son engagement se limiterait à une étude de faisabilité et à un rôle de facilitatrice.

D'autres sites centraux méritent d'être examinés si la Place d'Armes se révélait inadaptée. La Municipalité annonce elle-même que le projet Front-Gare, voisin immédiat, comprendra « une importante part d'événementiel ». Les deux projets gagneraient à être pensés ensemble.

Demande

Par le présent postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Inclure, dans les variantes demandées au partenaire du parking de la Place d'Armes, un ouvrage dimensionné au-delà des 800 places exploitées, dont le volume de réserve accueillerait un lieu de vie nocturne réversible en stationnement.
2. Évaluer la faisabilité technique et réglementaire d'un tel lieu : affectation au plan d'affectation, statut d'établissement de nuit et horaires, protection incendie et évacuation, insonorisation, accès.
3. Évaluer son équilibre économique : loyer potentiel, recettes nocturnes du parking, effet sur le plan financier du partenaire, sans charge d'exploitation pour la Commune.
4. Sonder l'intérêt de Parking Place d'Armes SA et d'exploitants privés, et les mettre en relation.
5. Examiner d'autres sites centraux, notamment la part événementielle du projet Front-Gare, si la Place d'Armes se révélait inadaptée.
6. Indiquer comment la Ville pourrait faciliter un tel projet privé : procédures, horaires, accompagnement.

Ces études ne doivent ni modifier le préavis PR26.25PR, ni retarder la mise en œuvre de l'initiative populaire acceptée le 18 mai 2025. **La Municipalité est invitée à présenter un rapport au Conseil communal.**

Yverdon-les-Bains, le .....

Ruben Ramchurn
Conseiller communal, Yverdon Demain

Sources : **PO19.03PO** (2019) · **PO19.03RApc** (2020) · **CO25.02**, réponse à l'INT25.02 (01.05.2025) · **CO25.08**, réponse à l'INT25.07 (05.09.2025) · **PR26.25PR** (07.09.2026).